

République Française
 Département : LOZERE
 Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 13 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_015

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	14	16
Date de la convocation : 06/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize janvier deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Sophie BOISSIER représentée par Mathieu PUCHERAL, Julie DELES représentée par Stéphane MAURIN

Absents et Excusés : Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, François FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Budget Principal 2025 - Décision budgétaire modificative n°5

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits au budget principal 2025 afin de régler les factures 2025 dont l'arrivée est prévue durant de la journée complémentaire.

Mr le Maire propose de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
				012	874 761.28	- 10 000	864 761.28
				011	386 278.00	+ 20 000	406 278.00
				65	199 200.00	+ 6 000	205 200.00

Date de transmission de l'acte: 19/01/2026

Date de reception de l'AR: 19/01/2026

048-200057594-DE_2026_015-DE
 A G E D I

DE_2026_015

TOTAL				TOTAL	1 460 239.28	+ 16 000	1 476 239.28
Recettes				Recettes			
				74	759 779.00	+ 5 672.87	765 451.87
				731	381 000	+ 6 635.28	387 635.28
				64	35 000	+ 3 691.85	38 691.85
TOTAL				TOTAL	1 175 779	16 000	1 191 779
TOTAL Inv.				TOTAL Fonc.			

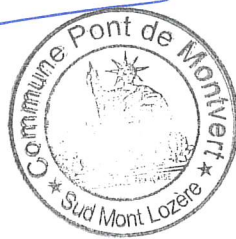
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : Contre : . Abstention : Unanimité : 16

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance

François FOLCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 19/01/2026
Date de reception de l'AR: 19/01/2026

048-200057594-DE_2026_015-DE
A G E D I

DE_2026_015